



Inscription a une salle de sport

Par **laure_old**, le **13/06/2008** à **17:20**

BONJOUR,
EN ARRIVANT A BORDEAUX JE ME SUIS INSCRITE DANS UNE SALLE DE SPORT.J'AI PAYE POUR UN AN EN FAISANT 3 CHEQUES.AU BOUT DE 2 MOIS JE SUIS MUTEE DANS UNE AUTRE VILLE.J'AI DEMANDE AU PROF DE GYM SI IL POUVAIT ME RENDRE LE DERNIER CHEQUE ETANT DONNE LES CIRCONSTANCES MAIS IL M'A DIT QUE CE N'ETAIT PAS POSSIBLE CAR LES CHEQUES ETAIENT A LA COMPTABILITE.EN REVANCHE SI UN AMI EST INTERESSE PAR CET ABONNEMENT IL PEUT VENIR A MA PLACE ET S'ARRANGER FINANCIEREMENT AVEC LUI.MAIS EVIDEMMENT J'AI TROUVE PERSONNE.
EST CE QUE JE PEUX FAIRE OPPOSITION SUR CE CHEQUE?

Par **Marion2**, le **13/06/2008** à **19:53**

Non, vous ne pouvez pas faire opposition sur ce chèque, vous auriez des ennuis et des frais peut-être supérieurs au montant du chèque